

## Appel à idées de projets

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers le Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), lance un appel à idées de projets dans le cadre de sa huitième phase opérationnelle (OP8). Cet appel s'adresse aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations Communautaires de Base (OCB) légalement enregistrées, n'ayant pas un contrat en cours avec ledit programme.

### 1- Principes fondamentaux

Les idées de projets doivent respecter les principes que voici :

#### ❖ Zones d'intervention

La zone d'intervention du projet doit inclure l'un des paysages prioritaires suivants :

- **Site Ramsar 1018** : Basse vallée de l'Ouémé couvrant les communes de Zogbodomey, Ouinhi, Dangbo, Bonou, Adjohoun, Sô-Ava, Aguégués, Sèmè-Kpodji
- **Aire Marine Protégée de Donaten** : Communes de Cotonou (1er et 2ème Arrondissement) et Sèmè-Kpodji
- **Zones agroécologique 5** : Communes de Bassila, Parakou, Tchaourou, Ouèssè, Bantè, Savè, Savalou, Glazoué, Kétou, Djidja, Dassa-Zoumè, Aplahoué.
- **Zone agroécologique 8** : Communes de Athiémedé, Grand-Popo, Bopa, Comè, Lokossa, Ouidah, Sô-Ava, Aguégués, Sèmè-Kpodji, Dangbo, Adjohoun, Bonou, Ouinhi, Cotonou.

Sont également prises en considération les idées de projets axées sur la préservation des **Aires et Patrimoines Autochtones et Communautaires (APAC)** situées dans les zones d'intervention susmentionnées, avec une priorité accordée à la gestion durable des ressources naturelles, le renforcement de la gouvernance communautaire et la valorisation des savoirs endogènes.

De manière marginale, des idées projets peuvent être soumis en dehors des paysages prioritaires susmentionnés, lorsque leur caractère innovant ou leur pertinence stratégique est clairement démontré. Ces initiatives seront alors considérées comme des projets hors paysage et feront l'objet d'une évaluation selon les mêmes critères, sous réserve qu'elles établissent de manière probante leur valeur ajoutée au regard des autres paramètres d'appréciation.

En outre, le projet doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales, à la réduction de la pauvreté tout en renforçant leur résilience et celle des écosystèmes.

### ❖ Domaines d'intervention

L'idée de projet doit porter sur au moins l'un des domaines d'intervention du programme à savoir :

- **Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées** : réduction des menaces sur l'intégrité, la connectivité et la résilience de l'écosystème ;
- **Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire** ;
- **Préservation des forêts, Aires et patrimoines communautaires**
- **Atténuation des effets des changements climatiques ainsi que l'adaptation aux effets des changements climatiques** : accès à l'énergie propre, résilience face aux aléas climatiques et aux impacts de la dégradation (atténuation, réduction des émissions) ;
- **Gestion durable des sols** : développement des mesures de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols à base de produits organiques, biologiques.
- **Gestion des déchets et produits chimiques polluants (POP)** : Réduction de l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture ; Gestion/valorisation des déchets plastiques et solides suivant une approche cohérente avec l'économie circulaire.
- **Gestion des connaissances (GC)** : Capitalisation et vulgarisation des acquis et des leçons apprises ; Communication ; Gestion, suivi et évaluation des résultats.

Les thèmes transversaux ci-après doivent être systématiquement intégrés dans l'ensemble des idées de projets :

- **Renforcement de l'inclusion sociale**, à travers le développement des capacités des communautés vulnérables et des peuples autochtones, ainsi que la promotion de l'égalité de genre et de la résilience sociale et économique des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables ;
- **Réduction durable de la pauvreté et autonomisation des communautés locales**, en mettant l'accent sur des moyens de subsistance résilients et inclusifs ;
- **Intégration et respect des principes et normes environnementales et sociales du PNUD et du FEM** tout au long du cycle de vie des projets.

## 2- Modalités de financement

### ❖ Eligibilité au financement

Ne sont pas éligibles les ONG et Organisations Communautaires de Base (OCB) justifiant de moins de trois (03) années d'expériences. Par ailleurs, l'expérience préalable des ONG/OCB dans l'accompagnement des communautés au sein des paysages ciblés constitue un atout. Chaque projet devra avoir une durée maximale de deux (02) ans et la contribution financière du PMF/FEM ne pourra excéder cinquante mille (50 000) dollars américains par projet.

### ❖ Cofinancement

Le futur projet devra obligatoirement bénéficier d'un cofinancement provenant de sources autres que le PMF/FEM, à hauteur d'au moins 30 %, en espèces et/ou en nature. À cet effet, la contribution propre de l'ONG promotrice pourra être comptabilisée au titre du cofinancement. Par ailleurs, les bénéficiaires du projet devront également y contribuer, a minima en nature. Par ailleurs, la mobilisation effective du cofinancement constituera un critère éliminatoire lors de la seconde phase du processus de sélection,

Les ONG/ OCB qui verront leurs idées de projet présélectionnées bénéficieront d'un mois pour l'élaboration de leurs documents de projets ainsi qu'un accompagnement institutionnel du PMF/ FEM pour négocier l'accord de cofinancement auprès de leurs partenaires traditionnels ou d'autres Partenaires Techniques et Financiers indiqués.

### **3-Soumission**

La fiche à idée de projet doit contenir les contacts de l'ONG ou de l'OCB, le titre du projet, sa localisation (Paysage, Commune/ arrondissement/ villages), la communauté concernée, un bref aperçu du projet, les objectifs, les principales activités et les résultats attendus et leurs liens avec l'un ou plusieurs des domaines de résultats globaux cités plus haut. La fiche ne doit pas être de plus de trois pages avec police Times New Roman 12. A l'idée de projet, le soumissionnaire devra joindre une copie du numéro d'enregistrement de l'ONG dans le journal officiel.

Les ONG ou OCB intéressées sont invitées à déposer leur dossier sous format PDF à l'adresse suivante : [offreprocurement.ben@undp.org](mailto:offreprocurement.ben@undp.org) au plus tard **le mardi 20 janvier 2026 à 17H.**

L'objet du message sera : **"Appel à idées de projets pour le Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial".**

En cas d'informations complémentaires, veuillez envoyer un mail à l'adresse ci-dessous : [offreprocurement.ben@undp.org](mailto:offreprocurement.ben@undp.org)